Répertoire spécifique

Médiation par l'animal en établissements de soins et en établissements éducatifs

RS7808 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	331, 332
Formacode(s)	43414, 14421
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/10/2026
Date d'échéance	30/10/2029

Certificateur(s)

INSTITUT FRANCAIS DE ZOOTHERAPIE · SIRET : 49073694900028

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Médiation par l'animal en établissements de soins et en établissements éducatifs » se veut répondre au développement croissant des interventions assistées par l'animal dans les secteurs médico-social, sanitaire et éducatif. Elle atteste la capacité des professionnels à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de médiation animale adaptées aux bénéficiaires, dans le respect des règles éthiques, méthodologiques et réglementaires. Son objectif est de professionnaliser les pratiques, d'en garantir la qualité et la sécurité, et de favoriser leur intégration dans les projets d'accompagnement pluridisciplinaires.
Le dispositif s'adresse aux
professionnels du médico-social et de l'éducatif.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

• Analyser un contexte institutionnel d'intervention (sanitaire, social ou éducatif) en tenant compte des besoins des publics accompagnés, y compris les besoins liés à des possibles situations de handicap, en tenant compte des contraintes organisationnelles, en identifiant les risques possibles, les enjeux de santé et de sécurité au travail, et ceux liés à la transition écologique et numérique, ainsi qu'en tenant compte du cadre éthique et réglementaire applicable afin d'évaluer la faisabilité et la pertinence d'un projet de médiation par l'animal en établissements de soins ou en établissements éducatifs.
• Concevoir un programme structuré de médiation par l'animal en établissements de soins ou éducatifs en définissant des objectifs thérapeutiques, éducatifs, pédagogiques adaptés aux publics accompagnés, adaptés si besoin à leurs possibles situations de handicap et adaptés aux projets des structures d'accueil, et cela en lien avec les caractéristiques de l'environnement et si besoin en lien avec les professionnels concernés afin de mettre en œuvre des ateliers de médiation par l'animal en établissements de soins ou en établissements éducatifs.
• Préparer un animal médiateur adapté au programme d'intervention en évaluant ses capacités, ses limites et ses comportements, en anticipant les besoins matériels et environnementaux, et en garantissant le respect de son bien-être, des réglementations et des principes de responsabilité environnementale tout au long de l'intervention afin de mettre en place un programme de séances de médiation par l'animal en établissements de soins ou éducatifs.
• Animer des séances de médiation par l'animal en établissements de soins ou établissements éducatifs en installant un cadre sécurisant et conforme aux principes généraux de prévention des risques professionnels ; en adoptant une posture professionnelle, respectueuse, éthique ; en expliquant les règles et consignes aux bénéficiaires ; en ajustant le déroulement de la séance aux réactions des personnes accompagnées et de l'animal, et en veillant au bien-être de chacun, afin d'atteindre les objectifs pédagogiques, thérapeutiques, éducatifs fixés dans le cadre de l'intervention.
• Évaluer les effets des séances de médiation par l'animal à l'aide d'outils d'observation et de suivi, formaliser les

résultats obtenus afin de proposer des axes d'amélioration du programme et de sa pratique professionnelle de la médiation par l'animal en établissements de soins ou en établissements éducatifs.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La médiation animale s'appuie sur un ensemble de règlementations issues de domaines variés.
Les interventions de médiation animale ayant une finalité thérapeutique relèvent exclusivement des professionnels de santé. Ces derniers disposant du cadre déontologique et des compétences nécessaires pour assurer la sécurité et la pertinence de la démarche thérapeutique.
L'accueil d'animaux dans les établissements (éducatifs, sociaux, médico-sociaux) relève de la responsabilité des directions, qui doivent désigner un responsable animalier formé et donner leur autorisation.
La nécessité de détenir la certification "Exercice des activités liées aux animaux de compagnie des espèces domestiques (RS5650)", dite ACACED, ou équivalent, doit être appréciée en fonction des modalités concrètes d'exercice et des espèces concernées.
Tout établissement ou toute personne physique effectuant, pour son compte ou pour le compte d'un tiers, un transport d'animaux vivants vertébrés (mammifères, oiseaux, poissons, etc.…) dans le cadre d'une activité économique doivent respecter le règlement (CE) 1/2005 du conseil du 22 décembre 2004 et notamment les articles 3 et 4 et les prescriptions techniques de son annexe I.
En pratique, la médiation animale repose sur la combinaison de diverses obligations générales et sur la coordination entre intervenants et établissements d'accueil.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Dispositif ouvert uniquement aux professionnels du médico-social, de la santé ainsi que de l'enseignement.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de 3 membres :

- 2 professionnels externes à l'organisme certificateur
- 1 représentant de l'organisme certificateur

Les membres du jury ne disposent pas de lien personnel ou professionnel avec le candidat.

Base légale

Date de décision	30/10/2026
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/10/2029
Date de dernière délivrance possible	29/04/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	252	—	—	—
2024	261	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5287

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)
https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7808/

Où se former

Formations référencées	7
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	1 590 € – 2 200 €
Durée	34 – 102 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.